



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rubrique 1 – Identification du produit et de la société

Nom du produit :
Aérosol d'huile synthétique de filetage RIDGID

N° de catalogue du produit :
19611

Usage recommandé :
filetage

Restrictions d'usage :
usage industriel
uniquement

Renseignements concernant le fournisseur :

<u>Suisse</u> Emerson Professional Tools AG Gelterkinderstrasse 24, 4450 Sissach, Suisse +41 61 971 95 62	<u>Europe</u> Ridge Tool NV Ondernemerslaan 5428 3800 Sint-Truiden, Belgique +32 (0) 11 598 600 (8:00 am – 5:00 pm, L-V) Numéro d'appel d'urgence +32 (0) 11 598 600 ou numéro d'appel d'urgence local www.RIDGID.eu
--	--

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence: 145
(+41 44 251 51 51)
non urgence: +41 44 251 66 66
info@toxinfo.ch

Date de publication : 1er août 2018

Révision : A

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Rubrique 2 – Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flamme GHS02

Aérosol extrêmement inflammable. Conteneur sous pression : susceptible d'exploser en cas d'échauffement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Conteneur sous pression : susceptible d'exploser en cas d'échauffement.

Déclarations de prévention :

P210

Éloigner le produit de la chaleur, des surfaces brûlantes, des étincelles, des flammes ouvertes et autres sources de combustion. Ne pas fumer.

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage




P251	Ne pas percer ou brûler, même après usage
P211	Ne pas pulvériser sur une flamme ouverte ou autre source de combustion.
P410+P412	Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures de plus de 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT :	non applicable.
vPvB :	non applicable.

Rubrique 3 – Composition / Informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique :	Mélanges
Description :	Mélange des substances énumérées ci-après avec des additifs non dangereux.

* Composants dangereux :			
CAS : 75-28-5 EINECS : 200-857-2 Numéro d'index : 601-004-00-0	isobutane	 Gaz inflammable 1, H220 ; gaz inflammable C, H280	0.1-≤2.5%
CAS : 74-98-6 EINECS : 200-827-9 Numéro d'index : 601-003-00-5	propane	 Gaz inflammable 1, H220 ; gaz inflammable C, H280	0.1-≤2.5%
CAS : 106-97-8 EINECS : 203-448-7 Numéro d'index : 601-004-00-0	butane	 Gaz inflammable 1, H220 ; gaz inflammable C, H280	0.1-≤2.5%

* Indications complémentaires : pour le libellé des phrases de risque citées, consulter la rubrique 16.

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Rubrique 4 – Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Après inhalation :	donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau :	laver l'eau et au savon.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux ouverts sous l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Après ingestion :	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Troubles gastriques ou intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Rubrique 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction adéquats :	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. CO ₂ , sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Agents d'extinction inadéquats pour des raisons de sécurité :	Eau à plein jet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :



Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Équipement de protection :	porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Indications complémentaires :	Refroidir les conteneurs en danger en pulvérisant de l'eau.

Rubrique 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Assurer une aération suffisante Maintenir à l'écart des sources de feu. Porter un équipement de protection. Éloigner les personnes sans protection.
6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Assurer une aération suffisante. Ne pas rincer avec de l'eau ou des agents de nettoyage aqueux. Éliminer le matériau collecté conformément à la réglementation.
6.3 Précautions pour la protection de l'environnement :	Éviter toute pénétration dans le sol. Éliminer les gaz/fumées/brouillard en pulvérisant de l'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
6.4 Référence à d'autres rubriques :	Pour obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la rubrique 7. Pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Rubrique 7 – Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	éloigner de la chaleur et des rayons du soleil.
	Assurer une bonne ventilation intérieure, en particulier au niveau du sol. (Les fumées sont plus lourdes que l'air.) Stocker dans un

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

	endroit froid et sec dans des conteneurs fermés étanches. Ouvrir et manipuler le réceptacle avec précaution.
Prévention des incendies et des explosions :	Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou une matière incandescente. Les fumées peuvent se mélanger à l'air et former un mélange explosif. Éloigner les sources de combustion - Ne pas fumer. Protéger contre les charges électrostatiques. Conteneur sous pression : protéger du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C, notamment des éclairages électriques. Ne pas percer ou brûler, même après usage

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Stockage :**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit froid.
Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages avec conteneurs sous pression.

Indications concernant le stockage commun : non requises.

Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Maintenir le conteneur totalement hermétique. Ne pas sceller le réceptacle étanche au gaz.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) supports de filetage.

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Rubrique 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
CAS : 106-97-8 butane :	
WEL	Valeur à court terme : 1 810 mg/m ³ , 750 ppm Valeur à long terme : 1 450 mg/m ³ , 600 ppm Carc (si pus de 0,1 % de buta-1.3-diène)

Indications complémentaires :

le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de précaution ordinaires applicables à la manipulation des produits chimiques. Tenir à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.


Protection respiratoire :

En cas de brève exposition ou de faible pollution, utiliser le dispositif de filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un dispositif de protection respiratoire autonome. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un dispositif de protection respiratoire adéquat.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être choisi en tenant compte des temps de pénétration, taux de diffusion et dégradation.
Recommandation : gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Matériau des gants :	Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants :	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux :	utiliser des lunettes de protection conformes à la norme EN 166 : 2001.
	 Lunettes parfaitement étanches

Rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Indications générales :

Aspect :

Forme : Liquide

Couleur : Rouge

Odeur : Sans odeur

Seuil d'odeur : non déterminé.

Valeur pH : non déterminé.

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Changement d'état :	
Point de fusion/plage de fusion :	non déterminé.
Point d'ébullition/plage d'ébullition :	-44 °C
Point d'éclair :	-97 °C
Inflammabilité (solide, gazeux) :	non applicable.
Température d'inflammation :	> 320 °C
Température de décomposition :	non déterminé.
Auto-inflammation :	le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	le produit n'explose pas spontanément. Toutefois, la formation de mélanges d'air/de vapeur explosifs est possible.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	1,5 Vol %
Supérieure :	10,9 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C :	23 hPa
Densité :	non déterminé.
Densité relative :	non déterminé.
Densité de vapeur :	non déterminé.
Taux d'évaporation :	non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage (n- octanol/eau) :	non déterminé.

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Viscosité :	
Dynamique :	non déterminé.
Cinématique à 40 °C :	12,75 mm ² /s
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	5.1 %
Eau :	35.3 %
VOC (EC) :	29.61 %
9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

Rubrique 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique :	
Décomposition thermique/conditions à éviter :	pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter :	Éviter les flammes ouvertes.
10.5 Matières incompatibles :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	pas de produits de décomposition dangereux connus.

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Rubrique 11 – Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
CAS : 74-98-6 propane :		
Par inhalation	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
CAS : 106-97-8 butane		
Par inhalation	LC50/4 h	658 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation :

Corrosion/irritation cutanée : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rubrique 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres informations écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (réglementation allemande) (classification propre) : légèrement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :

non applicable.

vPvB :

non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

Rubrique 13 – Considérations relatives à la mise au rebut


13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation Ne pas mettre au rebut avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.


Emballages non nettoyés :

Recommandation : mise au rebut conforme aux réglementations officielles.

Rubrique 14 – Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :	1950
ADR, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Druckgasverpackung
ADR	1950 AÉROSOLS
MDG	AÉROSOLS
IATA	Aérosols, inflammables
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
IMDG, IATA	

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

	
Classe	2.1
Étiquette	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Begrenzte Menge LQ2
ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement :	
Polluant marin :	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Avertissement : gaz.
Code de danger (Kemler) :	
Numéro EMS :	F-D, S-U
Code de remorquage	SW1 Protéger contre les sources de chaleur. SW22 pour AÉROSOLS d'une capacité maximum de 1 litre : catégorie A. Pour AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : catégorie B. POUR AÉROSOLS USAGÉS : catégorie C, éliminer des quartiers de vie.
Code de ségrégation	SG69 pour AÉROSOLS d'une capacité maximum de 1 litre : ségrégation selon la classe 9. Remorquage « séparé » de classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2. Pour AÉROSOLS USAGÉS : ségrégation selon la subdivision appropriée de classe 2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable.
Transport/Indications complémentaires :	

Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exemptées (EQ)	Code : E0 non autorisé en quantité exemptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnel	D
IMDG	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exemptées (EQ)	Code : E0 non autorisé en quantité exemptée
« Règlement type » de l'ONU :	ONU 1950 AÉROSOLS, 2.1

Rubrique 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Conteneur sous pression : susceptible d'exploser en cas d'échauffement.

Déclarations de prévention



Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

P210	Éloigner le produit de la chaleur, des surfaces brûlantes, des étincelles, des flammes ouvertes et autres sources de combustion. Ne pas fumer.
P251	Ne pas percer ou brûler, même après usage
P211	Ne pas pulvériser sur une flamme ouverte ou autre source de combustion.
P410+P412	Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures de plus de 50 °C/122 °F.
Directive 2012/18/EU	
Substances dangereuses nommées - ANNEXE I	aucun ingrédient n'est répertorié.
Catégorie Seveso	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
Qualification de quantité (tonnes) pour application des exigences Lower tier	150 t
Qualification de quantité (tonnes) pour application des exigences Upper tier	500 t
15.2 Évaluation de la sécurité chimique :	une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Rubrique 16 – Autres informations

Préparé par :Ridge Tool Company (OPSTD 6-134)

Date de publication : 1er août 2018

Date de la dernière révision :26 octobre 2016



Nom du produit : aérosol d'huile synthétique de filetage

RIDGE TOOL ESTIME QUE LES DÉCLARATIONS, INFORMATIONS TECHNIQUES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT FIABLES, MAIS ELLES SONT FOURNIES SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS, DIRECTS OU CONSÉQUENT, LIÉ À L'UTILISATION.

Acronymes et abréviations :

ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG :	International Maritime Code for Dangerous Goods.
IATA :	International Air Transport Association.
GHS :	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS :	European List of Notified Chemical Substances
CAS :	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC :	Volatile Organic Compounds (É-U, UE)
LC50 :	Lethal concentration, 50 percent
LD50 :	Lethal dose, 50 percent
PBT :	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulative
Gaz inflammable 1 :	Gaz inflammable, catégorie de danger 1
Aérosol 1 :	Aérosols inflammables, catégorie de danger 1
Gaz sous pression C :	Gaz sous pression : gaz comprimé